



ALARME MENACE

Norme ALARME MENACE NF S61-942 publiée et en vigueur

Objectif de la norme ?

Elle a pour objet de fixer la terminologie et les règles générales applicables aux Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) pour permettre la diffusion d'une Alarme Menace, en respectant les dispositions de la chaîne d'alerte face à une menace établie par le Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité National (SGDSN).

Dans l'esprit de la norme NF S61-942, Neutronic propose une gamme d'Alarme Menace indépendante qui répond aux exigences :

- BM couleur noire (§ 4.2.5)
- Flash Bleu (§ 4.2.4)
- Son monofréquence (§ 4.2.3.2)
- Priorité aux SSI (§ 6.5.1)
- Indépendance fonctionnelle (§ 4.1.1)

Priorité aux SSI ou à la fonction Alarme Menace ?

Dans tous les cas l'Alarme Incendie reste prioritaire par rapport à l'Alarme Menace.

Une alarme pour quelles menaces ?

La fonction « Alarme Menace » permet la diffusion d'informations relatives à des menaces d'origine criminelle telles que les attentats, intrusion malveillante, vols à main armée, émeutes, ...

Comment ajouter/intégrer la fonction Alarme Menace ?

Des produits spécifiques à cette fonction sont nécessaires afin de bien distinguer « l'Alarme Menace » des fonctions de sécurité incendie tels que des périphériques types boîtier menace et diffuseurs. Cette fonction peut-être intégrée aux SSI, **sauf équipements d'alarme de type 4**, ou bien assurée par un système indépendant.

L'Alarme Menace est-elle obligatoire ?

Oui dans le cadre du plan Vigipirate. Le SGDSN à travers les guides, exige le système dans certains types d'établissements (voir <http://www.sgdsn.gov.fr/plan-vigipirate/les-guides/>).